

Commune
De
TORCE EN VALLEE

Délibérations
Du Conseil Municipal



Date de convocation
28 avril 2023
Date d'affichage
28 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le 4 mai à vingt heures précises,
Le conseil municipal légalement convoqué le vingt-huit avril deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice 15
Présents 11
Votants 13

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Émilie LOPES, Olivier LE CORF, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Annick CUISNIER, Vincent GUILLERME.

Absente et excusée : Michel CHADUTEAU, Yves GICQUEL,

Michel CHADUTEAU donne pouvoir à Jean-Michel ROYER pour voter en ses lieu et place.
Yves GICQUEL donne pouvoir à Vincent GUILLERME pour voter en ses lieu et place.

Absents : Pascaline LEGENDRE, Aurélia BUTET.

Le président a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE, 2023 - 30

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis DEBELLE.

Monsieur Denis Debelle présente au conseil municipal le coût de revient d'un repas pris au restaurant scolaire de Torcé-en-Vallée pour les années 2021 et 2022.

Prix de revient 2021

TYPE DE REPAS	Quantité servie	prix	reste à charge commune
Repas Régulier	15542	3.30 €	4.21 €
Repas Instituteurs	10	6.50 € -	1.01 €
Repas Occasionnel	2	5.36 €	2.15 €
Repas Personnel/stagiaire	14	5.36 €	2.15 €
Total	15568		
PRIX DE REVIENT D'UN REPAS		7.51 €	
Repas fournis par les parents	164	1.10 €	

Prix de revient 2022

TYPE DE REPAS	Quantité servie	prix	reste à charge commune
Repas Régulier	15338	3.30 €	4.80 €
Repas Instituteurs	39	6.50 € -	1.60 €
Repas Occasionnel	0	5.36 €	2.74 €
Repas Personnel/stagiaire	25	5.36 €	2.74 €
Total	15402		
PRIX DE REVIENT D'UN REPAS		8.10 €	
Repas fournis par les parents	84	1.10 €	

Il précise que la commune n'a pas augmenté les tarifs du restaurant scolaire depuis 2018.

Après avoir pris connaissances des tableaux, la commission propose donc au conseil de revoir les tarifs du restaurant scolaire comme suit :

proposition de la commission

TYPE DE REPAS	Prix	Prix septembre 2023
Repas Régulier	3.30 €	3.45 €
Repas Instituteurs	6.50 €	8.10 €
Repas Occasionnel	5.36 €	5.60 €
Repas Personnel/stagiaire	5.36 €	5.60 €
<i>Repas fournis par les parents</i>	1.10 €	1.10 €

Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée à l'unanimité :

DECIDE de valider la proposition de la commission comme ci-dessus présentée,

DECIDE d'augmenter les tarifs du restaurant scolaire à partir du 1^{er} septembre 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROYER

